

**REPUBLIQUE DU MALI**  
**Un Peuple - Un But - Une Foi**  
\*\*\*\*\*

**MINISTERE DE L'ECONOMIE**  
**ET DES FINANCES**  
\*\*\*\*\*

**DIRECTION NATIONALE DU TRESOR**  
**ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE**  
\*\*\*\*\*

**RAPPORT ANNUEL 2023**  
**SUR LES FINANCES LOCALES**

*Aout 2024*

# SOMMAIRE

INTRODUCTION :	2
I. SITUATION DE PRODUCTION DES COMPTES DE GESTION.....	4
II. SITUATION DES FINANCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DANS LES FINANCES PUBLIQUES DU MALI .....	5
III. SITUATION D'EXECUTION DES RECETTES .....	6
3.1. SITUATION GLOBALE DES RECETTES .....	6
3.2. ANALYSE DES RECETTES PROPRES.....	7
3.3. ANALYSE DES SUBVENTIONS REÇUES DE L'ETAT .....	12
3.4 ANALYSE DES AUTRES CONTRIBUTIONS REÇUES.....	14
3.5 AUTOFINANCEMENT LOCAL.....	14
IV. SITUATION D'EXECUTION DES DEPENSES .....	15
4.1 SITUATION GLOBALE DES DEPENSES DES CT .....	15
4.2 ANALYSE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	16
4.3 ANALYSE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT .....	17
V. DIFFICULTES RENCONTREES.....	18
VI. SOLUTIONS PRECONISEES.....	18
VII. PERSPECTIVES.....	19
CONCLUSION.....	20
ANNEXES .....	22
SYNTHESE FINANCIERE DES DONNEES DE 2021 – 2022 DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU MALI .....	23
QUELQUES RATIOS .....	26

## INTRODUCTION :

Les Collectivités territoriales au Mali sont créées par la Loi et dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elles s'administrent librement par des Conseils élus.

L'exécution des budgets des Collectivités Territoriales est régie par les dispositions de la Loi n°2023-004 du 13 mars 2023 portant code des Collectivités Territoriales et celles du Décret n°2019-0587/P-RM du 31 juillet 2019 portant régime financier spécifique des Collectivités Territoriales ainsi que de ses textes d'application.

Elle repose fondamentalement sur le principe de séparation des fonctions d'ordonnateur et du comptable public. L'ordonnateur du budget (Maire ou Président) est responsable des opérations d'engagements, de liquidations et d'ordonnancements des dépenses ; il prescrit le recouvrement des recettes. Il tient une comptabilité administrative. Quant au comptable public, désigné par le vocable « Receveur -percepteur », il a qualité de comptable principal et exécute toutes les opérations de recettes et de dépenses budgétaires ainsi que toutes les opérations de trésorerie de la Collectivité territoriale auprès de laquelle il est accrédité. Il est justiciable devant la juridiction des comptes.

Le Mali compte 835 Collectivités territoriales composées de 19 Régions, 815 Communes et le District de Bamako suivant la Loi N°2023-007 du 13 mars 2023 portant création des Collectivités territoriales en République du Mali, auxquelles il faut d'ajouter des syndicats inter collectivités disposant de budget autonome distinct de budgets des Collectivités territoriales de regroupement. Cependant, Il convient de noter que certaines nouvelles créations des Collectivités territoriales n'ont pu être opérationnelles en 2023.

L'élaboration du présent rapport repose sur les informations financières des exercices 2022 et 2023 collectées à partir du module centralisation de l'application de tenue de la comptabilité générale des Collectivités territoriales « COLLOC ». Cette application déployée auprès de l'ensemble des Recettes-Perceptions permet de remontée mensuellement les comptabilités des collectivités constituées principalement d'une balance générale des comptes, d'un état détaillé des recettes appelé « Etat comparatif », d'un état détaillé des dépenses appelé « Bordereau sommaire », d'une situation financière et d'une situation de trésorerie.

Le rapport fait le point de la production des comptes de gestion au titre des exercices 2022 et 2023 ainsi que la situation d'exécution d'ensemble des budgets locaux. Il fait ressortir aussi les contraintes enregistrées dans l'exécution des budgets locaux et les pistes de solutions envisagées.

## I. SITUATION DE PRODUCTION DES COMPTES DE GESTION

Selon les dispositions des articles 102, 120 et 123 du Décret N°2019-0587/P-FM du 31 juillet 2019 portant régime financier spécifique des Collectivités territoriales, à la fin de l'année financière, le comptable public en fonction arrête les écritures et établit le compte de gestion, au plus tard le dernier jour du mois de février de l'année suivant l'exercice considéré. Le compte de gestion est transmis au Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique, au plus tard le 31 mai de l'année suivant l'exercice considéré pour une mise en état d'examen et transmission à la juridiction des comptes au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant.

Ainsi, au titre de l'exercice 2022, la DNTCP a reçu 829 comptes de gestion des Collectivités territoriales et des syndicats inter collectivités sur un total de 829 attendus soit un taux de transmission de 100%. Quant à l'exercice 2023, le nombre de compte reçu à la date du 31 août 2024 s'est établi à 739 comptes sur 831 attendus soit un taux de transmission de 89%.

Le tableau ci-dessous donne la situation récapitulative de réception des comptes de gestion 2022 et 2023 par région.

### Comptes de gestion 2022

Régions	Nombre comptes attendus	Comptes reçus	Nombre comptes non encore reçus	Taux réception	Observations
Kayes	137	137	0	100%	
Koulikoro	119	119	0	100%	
Sikasso	162	162	0	100%	
Ségou	129	129	0	100%	
Mopti	123	123	0	100%	
Tombouctou	58	58	0	100%	
Gao	23	23	0	100%	
Kidal	16	16	0	100%	
Ménaka	20	20	0	100%	
Taoudéni	35	35	0	100%	
District Bamako	7	7	0	100%	
<b>Total</b>	<b>829</b>	<b>829</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	

## Comptes de gestion 2023

Régions	Nombre comptes attendus	Comptes reçus	Nombre comptes non encore reçus	Taux réception	Observations
Kayes	137	126	11	92%	
Koulikoro	119	119	0	100%	
Sikasso	162	162	0	100%	
Ségou	129	115	14	89%	
Mopti	123	113	10	92%	
Tombouctou	58	43	15	74%	
Gao	23	17	6	74%	
Kidal	16	16	0	100%	
Ménaka	22	21	1	95%	
Taoudéni	35	30	5	86%	
District Bamako	7	2	5	29%	
<b>Total</b>	<b>831</b>	<b>764</b>	<b>67</b>	<b>92%</b>	

Ce tableau montre que globalement 89% des comptes de gestion sont parvenus au niveau central.

## II. SITUATION DES FINANCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DANS LES FINANCES PUBLIQUES DU MALI

RUBRIQUES	2022	2023
Recettes Etat	1 738,30	2 304,48
Recettes CT	393,10	397,74
Recettes Fiscales Etat	1 590,70	1 897,08
Recettes Fiscales CT	47,20	48,26
<b>PIB</b>	<b>11 744,00</b>	<b>12 932,60</b>
<b>Recettes Etat/PIB</b>	<b>14,80%</b>	<b>17,82%</b>
<b>Recettes CT/PIB</b>	<b>3,35%</b>	<b>3,08%</b>
<b>Recettes Fiscales Etat/PIB</b>	<b>13,54%</b>	<b>14,67%</b>
<b>Recettes Fiscales CT/PIB</b>	<b>0,40%</b>	<b>0,37%</b>
<b>R F locales/Total RF Publique (Etat+CT)</b>	<b>2,88%</b>	<b>2,48%</b>
Invest local	33,66	25,48
Total invest (Etat+CT)	493,46	357,09
<b>Invest local/Total Invest (Etat+ct)</b>	<b>6,82%</b>	<b>7,14%</b>
Dépenses locales	395,30	392,21
Dépenses publiques (Etat+CT)	2 735,60	3 386,68
<b>Transferts/recettes locales</b>	<b>79,74%</b>	<b>82,38%</b>

En 2023, les Collectivités territoriales du Mali ont mobilisé 397,74 milliards de F CFA de recettes totales représentant 3,08% du PIB (richesse nationale créée) de l'année contre 393,10 milliards en 2022 soit 3,35% du PIB, alors que les recettes totales de l'Etat en représentent 17,82% en 2023.

Les recettes fiscales prélevées par les Collectivités territoriales ne représentent que 0,37% du PIB en 2023 contre 0,40% en 2022 alors que les recettes fiscales de l'Etat atteignent 14,67% du PIB 2023 et 14% en 2022.

S'agissant du poids des recettes fiscales locales sur les recettes fiscales publiques (Etat+CT), il demeure faible et représente moins de 3% du total en 2023.

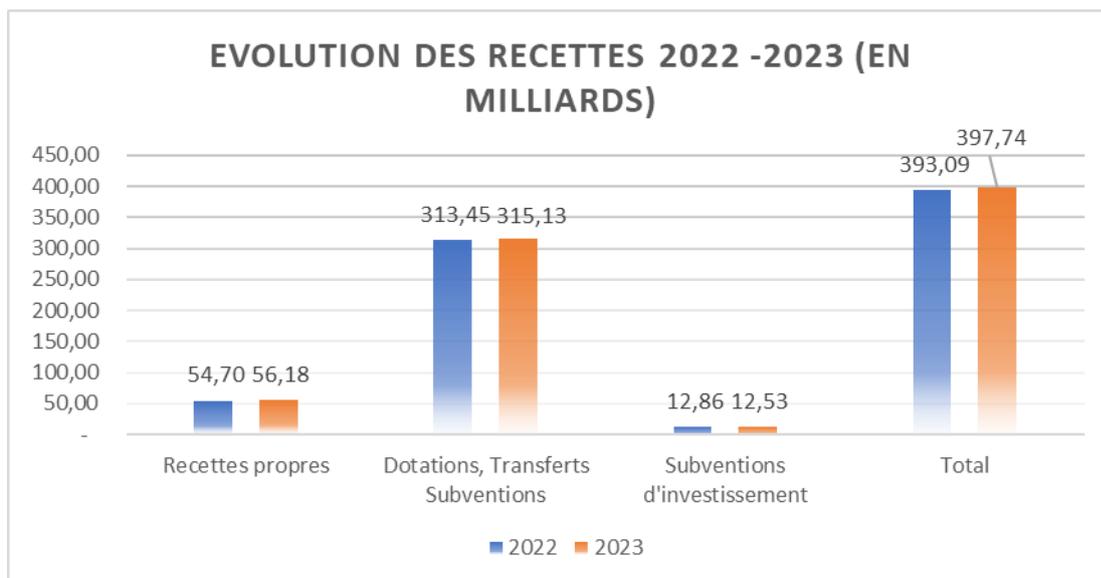
La part des investissements des Collectivités territoriales dans l'ensemble des investissements publics (Etat+CT) s'est légèrement améliorée en passant de 6,82% à 7,14% entre 2022 et 2023. Les Collectivités territoriales réalisent 12% de l'ensemble des dépenses publiques (Etat et CT) en 2023 contre 14% en 2022. L'effort d'autofinancement a augmenté, il représente 53% des investissements des Collectivités territoriales en 2023 contre 34% en 2022.

### **III. SITUATION D'EXECUTION DES RECETTES**

#### **3.1. SITUATION GLOBALE DES RECETTES**

La DNTCP à travers le logiciel de comptabilité générale des Collectivités territoriales « COLLOC » a centralisé les données financières (situation des recettes et des dépenses) de l'ensemble des Collectivités Territoriales.

La situation d'ensemble des recettes mobilisées par les CT, au titre des exercices 2022 et 2023 se présente comme suit :



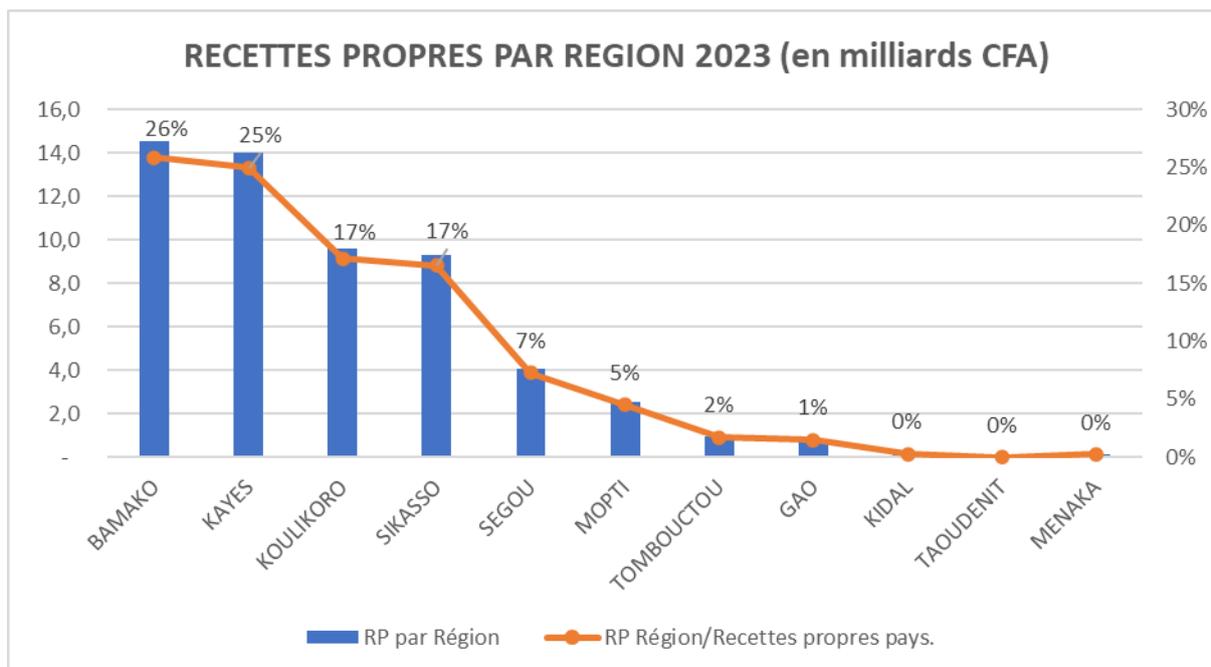
En 2023, les recettes mobilisées par les Collectivités Territoriales se sont établies à **397,74 milliards de FCFA** contre **393,09 milliards de FCFA** en 2022, soit une augmentation de **4,65 milliards de FCFA** ou un taux de progression de 1,2%. Elles sont constituées de **56,18 milliards de recettes propres** contre **54,70 milliards de FCFA** en 2022 soit +2,7%, **315,13 milliards de dotations, transferts et subventions** contre **313,45 milliards de FCFA** en 2022 correspondant à +0.54% et **12,53 milliards de FCFA** de subvention d'investissement contre **12,86 milliards de FCFA** pour l'exercice précédent soit une diminution de 2,57%.

### 3.2. ANALYSE DES RECETTES PROPRES

Les recettes propres des Collectivités Territoriales sont composées des recettes fiscales et non fiscales collectées notamment par les services techniques financiers de l'Etat (Impôts, Trésor, Domaines) et les régisseurs des recettes des Collectivités territoriales. Les recettes propres de 2023 représentent 1,03 fois le niveau de 2022, soit **56,18 milliards de FCFA**.

En 2023, les recettes propres contribuent aux recettes de fonctionnement (**371,32 milliards de FCFA**) à hauteur de 15,13% contre 14.86% en 2022 soit +1,83%.

La contribution des régions aux recettes propres globales se présente comme suit :



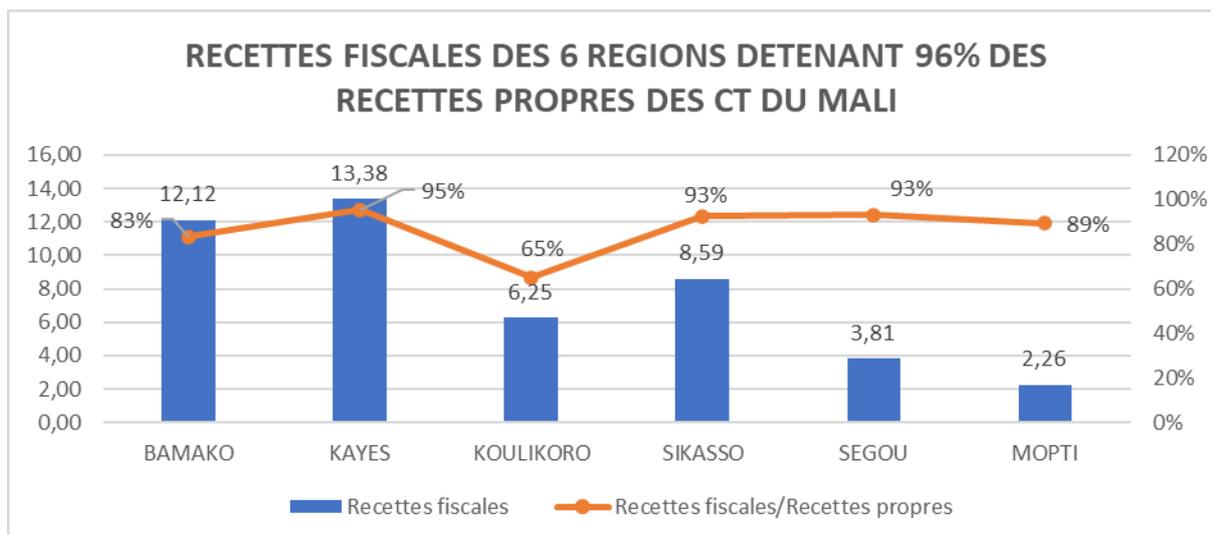
La contribution du District de Bamako vient en tête avec un taux de 26% suivi de celles des régions de Kayes, Koulikoro et Sikasso respectivement de 25% et 17% des recettes propres du niveau pays.

Les régions de Kidal, Ménaka et Taoudéni ont un taux de contribution de 0% dû aux problèmes d'insécurité qui empêchent toute initiative de recouvrement et l'absence des services d'assiette et de recouvrement dans ces localités.

### 3.2.1. RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales locales désignent les impôts et taxes revenant aux budgets des Collectivités territoriales dont le paiement par le contribuable est obligatoire et sans contrepartie. C'est un composant essentiel des recettes propres des Collectivités territoriales. En 2023, elles représentent **85,90%** des recettes propres contre **86,21%** en 2022 sur le niveau global du pays soit une baisse de **0,36%**. Par rapport aux recettes de fonctionnement, les recettes fiscales représentent **13%** en 2023 contre **12,81%** en 2022 soit **1,47%** de plus.

Ci-dessous les contributions des recettes fiscales aux recettes propres des cinq (5) premières régions et le District de Bamako.



Les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti et le District de Bamako détiennent 96% des recettes propres de l'ensemble des Collectivités territoriales.

Avec une mobilisation de **13,38 milliards de FCFA** de recettes fiscales en 2023 soit 95% des recettes propres, la région de Kayes vient en tête des régions ayant collecté plus de recettes fiscales. Il est suivi par le District de Bamako et la région de Sikasso qui ont mobilisé respectivement **12,12 milliards de FCFA** et **8,59 milliards de FCFA** des recettes fiscales soit respectivement 83% et 93% de leurs recettes propres en 2023.

Le plus faible taux, 65% est enregistré par la région de Koulikoro avec une mobilisation de recette fiscale de **6,25 milliards de FCFA**.

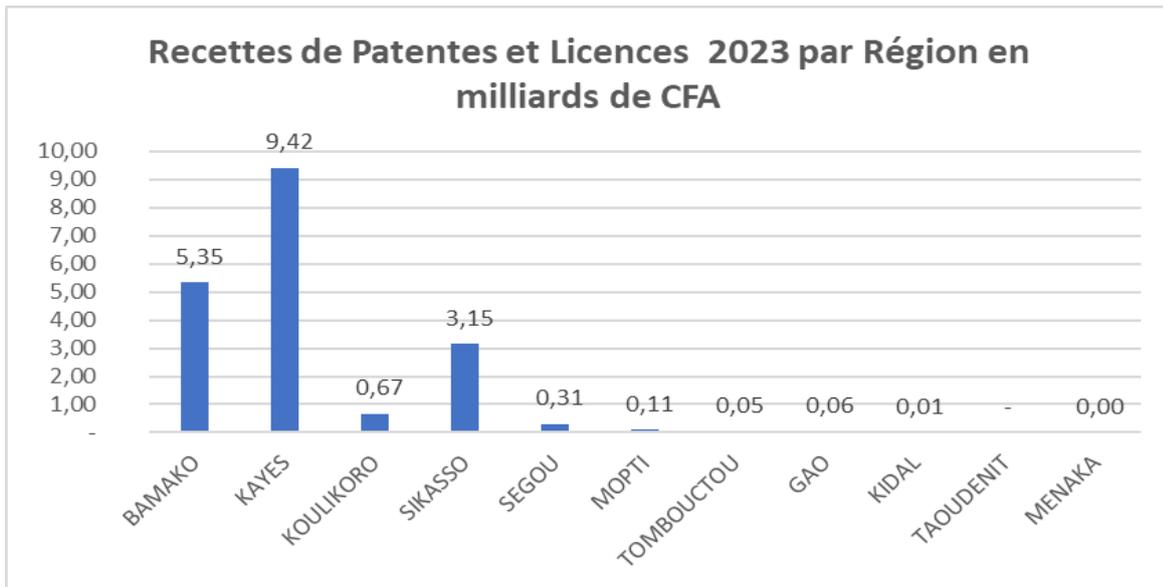
Cependant, contrairement aux trois autres régions et le district de Bamako, nous notons un faible niveau de mobilisation des recettes fiscales dans les régions de Mopti et Ségou avec respectivement un montant de **2.26 milliards de FCFA** et **3,81 milliards de FCFA**.

### 3.2.1.1. RECETTES DE LA PATENTE ET LICENCE :

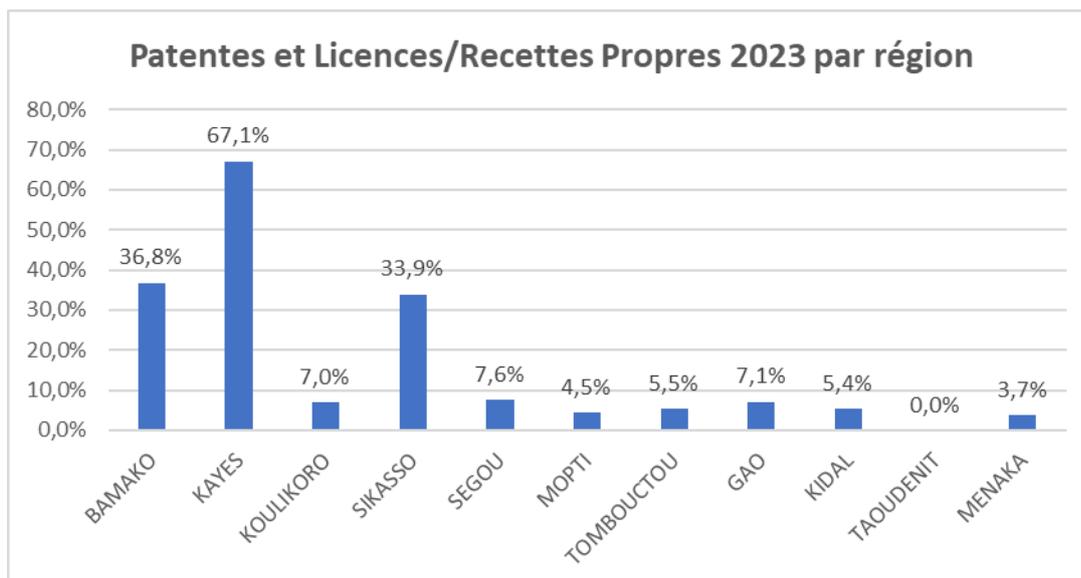
La contribution des patentes et licences est l'une des plus importantes ressources fiscales des Collectivités Territoriales du Mali. Elle est imposée à toute personne physique ou morale menant une activité économique locale au Mali. En 2023, les recettes de la patente et licence mobilisées par les CT totalisent **19,14 milliards de FCFA** contre **17,44 milliards de FCFA** en 2022 soit une augmentation de **1,7 milliards de FCFA** correspondant à 9.76%.

Au niveau pays, les recettes de la patente et licence constitue 34,07% des recettes propres et 39,66% des recettes fiscales en 2023.

Le graphique ci-dessous présente les recettes de la patente et licence mobilisée en 2023 par localité.



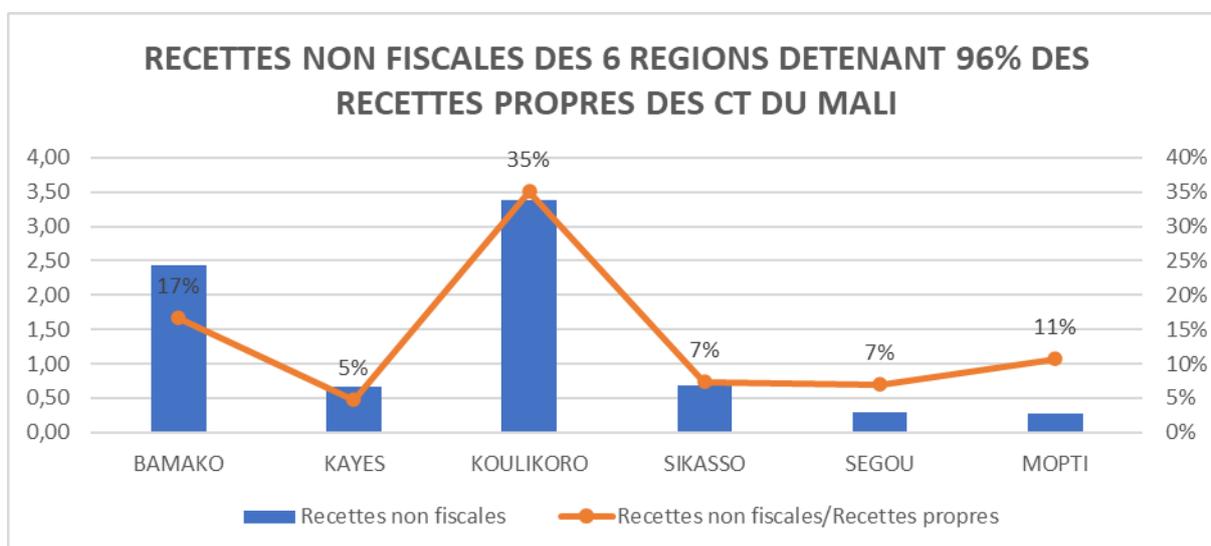
La région de Kayes est celle qui a mobilisé plus de patente et licence en 2023 avec un montant collecté de **9,42 milliards de CFA**. Cela s'explique par l'implantation dans la région de plusieurs sociétés minières qui versent des patentes aux CT. La région de Kayes est suivie par Bamako avec **5,35 milliards de F CFA** s'expliquant certainement par le nombre élevé d'opérateurs économiques qui versent des patentes de marchés aux Communes du District de Bamako. La région de Sikasso vient en troisième position avec **3,15 milliards de FCFA** dû en partie aux patentes minières.



Les recettes de la patente et licence constituent **67,1%** des recettes propres pour la région de Kayes. Bamako a un taux de **36,8%** et **33,9%** pour la région de Sikasso. Les plus faibles taux sont enregistrés dans les régions du Nord qui s'expliquent par l'absence de tissus économiques dû à la situation sécuritaire que le pays traverse depuis plus d'une dizaine d'années.

### 3.2.2. RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales désignent l'ensemble des recettes propres qui proviennent des ventes de produits et services, du revenu du domaine, des droits et frais administratifs, des redevances diverses.



En termes de contribution des recettes non fiscales aux recettes propres par région, la région de Koulikoro vient en première position avec un taux de **35%**, suivie du District de Bamako avec un taux de **17%**. Le taux le plus bas, **5%** est enregistré par la région de Kayes.

### **3.3. ANALYSE DES SUBVENTIONS REÇUES DE L'ETAT**

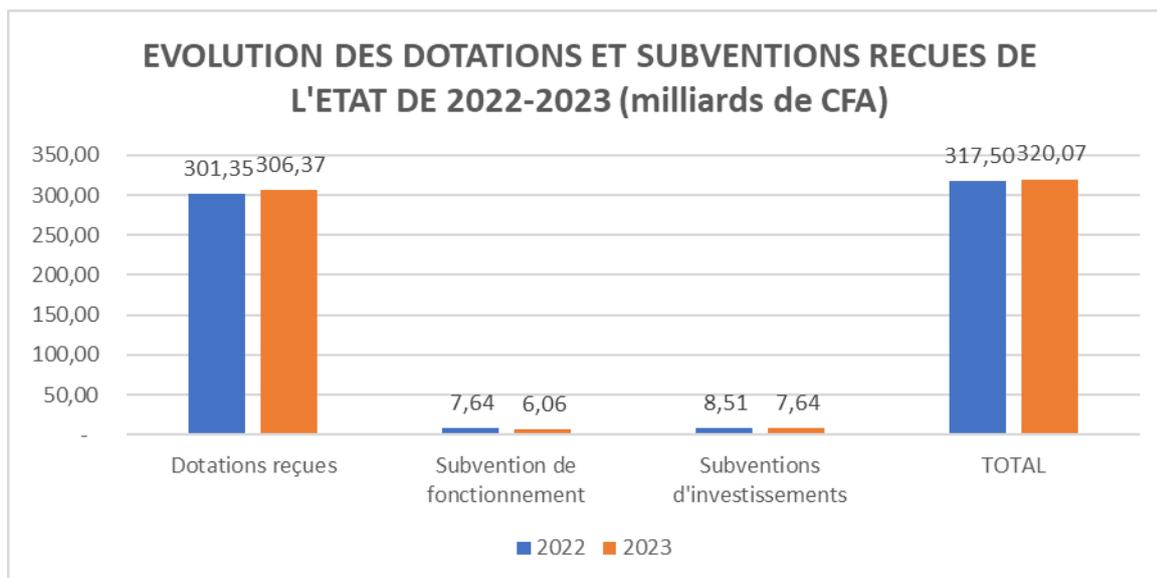
Dans le cadre de leur fonctionnement, l'Etat procède annuellement à un transfert des ressources budgétaires aux Collectivités territoriales.

En 2023, le montant total des dotations de l'Etat enregistré dans les budgets des CT s'est chiffré à **306,37 milliards de CFA** contre **301,35 milliards de CFA** en 2022 soit une augmentation de **5,03 milliards de FCFA**. Ces dotations servent à prendre en charge les compétences transférées notamment le paiement des salaires du personnel de l'Education, la Santé, les frais de fonctionnement des Ecoles de l'enseignement préscolaire, fondamental, secondaire et professionnel, les cantines scolaires.

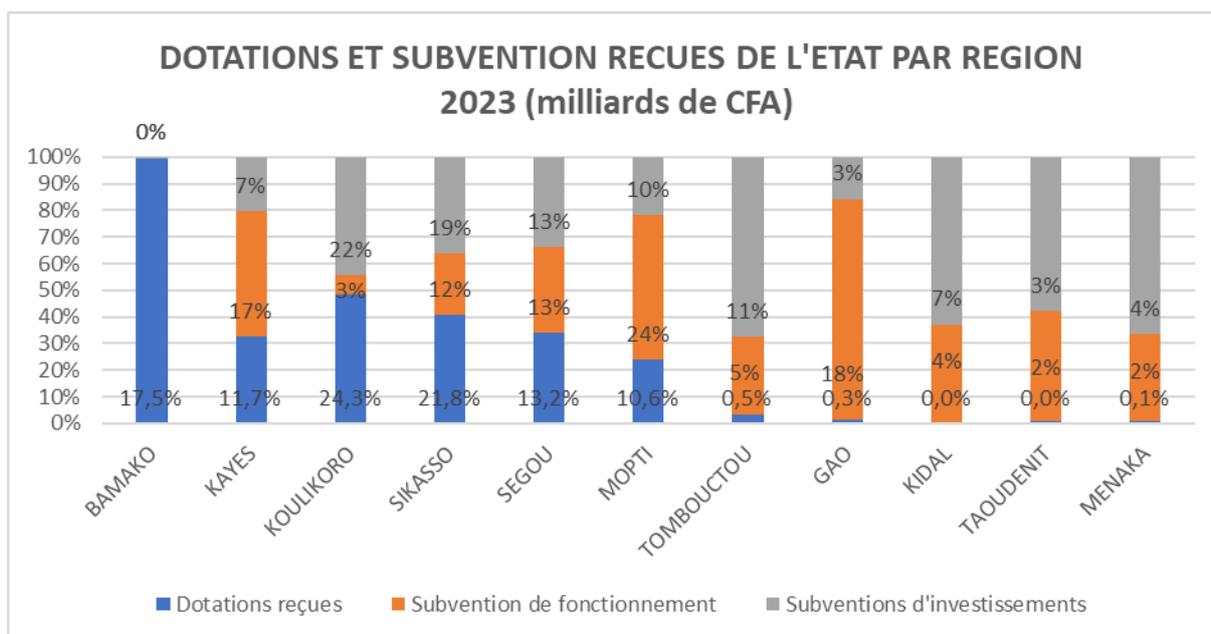
Pour ce qui concerne, les subventions de fonctionnement, en 2023, les CT ont mobilisé **6,06 milliards de CFA** contre **7,64 milliards de CFA** en 2022 soit une régression de **1,6 milliards de FCFA** correspondant à **20,72%**.

Quant aux subventions d'investissements, elles se sont établies à **7,64 milliards de CFA** contre **8,51 milliards en 2022** soit une diminution de **10,19%**. Cela s'explique par les crises économiques, financières et sécuritaires que le pays traverse et l'arrêt de plusieurs projets et programmes en direction des CT notamment ceux transitant par le Fonds National d'Appui aux CT.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des dotations et subventions reçues de l'Etat de 2022 à 2023.



Le graphique ci-dessous représente les dotations et les subventions reçues de l'Etat par région en 2022.



Il ressort de ce graphique que la région de Koulikoro est celle qui reçoit plus de dotation de l'Etat avec une somme de **74,4 milliards de F CFA** soit **24,3%** des dotations globales. Cela s'explique notamment par le nombre élevé d'écoles et d'enseignants dans la région. Elle est suivie de la région de Sikasso et le District de Bamako avec un taux respectif de **21,8%** et **17,5%** correspondant à **66,9 milliards de CFA** et **53,6 milliards de CFA**. Les régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudénit ont reçu la somme de **2,8 milliards de FCFA** soit un taux de **0,9%**. Ce

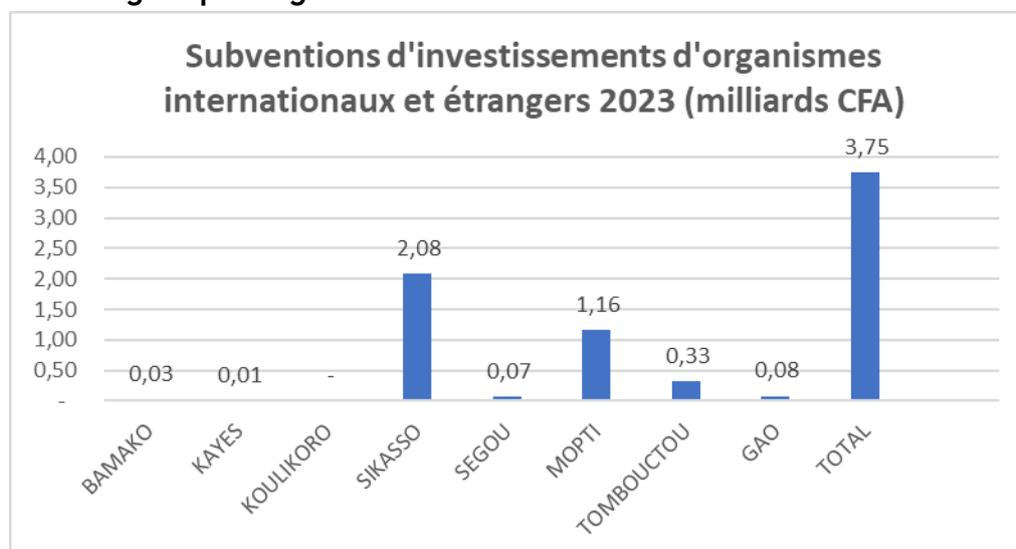
constat s'explique notamment par les charges liées au fonctionnement des écoles, à la prise en charge du personnel des régions de Koulikoro et Sikasso ainsi que le District de Bamako qui disposent plus d'école, plus de personnel enseignant par rapport aux autres régions.

Pour ce qui concerne les subventions de fonctionnement, la région de Mopti vient en tête avec un taux de 24% soit **1,4 milliards de Fcfa** de montant reçu suivie de la région de Gao avec un taux de 18% soit **1,1 milliards de Fcfa**.

Quant aux subventions d'investissement, la région de Koulikoro a reçu **1,7 milliards de Fcfa** soit un taux de 22% de subvention d'investissement globale de l'ensemble des CT. Elle est suivie par la région de Sikasso de 19%.

### 3.4 ANALYSE DES AUTRES CONTRIBUTIONS REÇUES

Le montant mobilisé en 2023 à titre de subvention d'investissement d'organismes internationaux et étrangers se chiffre à **3,75 milliards de FCFA**. Le graphique ci-dessous présente les subventions d'investissements d'organismes internationaux et étrangers par région.



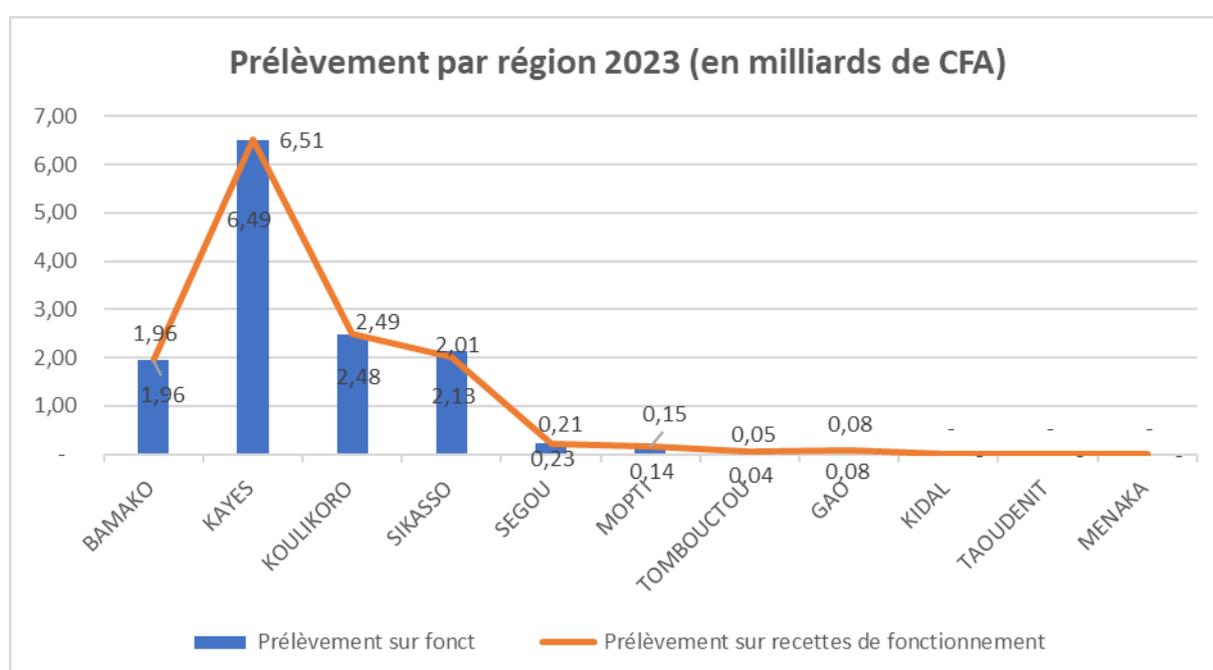
### 3.5 AUTOFINANCEMENT LOCAL

Les prélèvements des recettes de fonctionnement constituent la première ressource d'investissement dont dispose les Collectivités Territoriales. En 2023, les

prélèvements sur les recettes de fonctionnement ont atteint **13,46 milliards de FCFA** contre **11,55 milliards de FCFA** en 2022 soit une augmentation de **16.50%**.

Au niveau local, les régions de Kayes et de Koulikoro arrivent respectivement en tête avec une contribution respective de **6,51 milliards de FCFA** et **2,49 milliards de FCFA**. Ces régions enregistrent des taux de prélèvement dépassant 20% dans certaines communes. Les régions de Kidal, Taoudénit et Ménaka n'ont pas enregistré de prélèvement sur les recettes de fonctionnement.

Le graphique ci-dessous présente le niveau de prélèvement par région



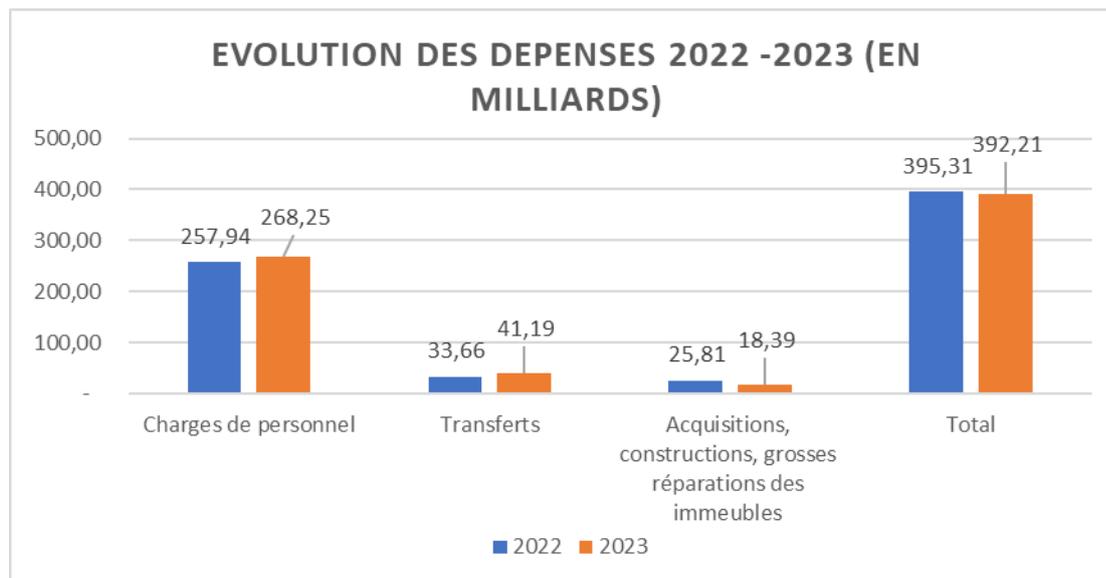
## IV. SITUATION D'EXECUTION DES DEPENSES

### 4.1 SITUATION GLOBALE DES DEPENSES DES CT

En 2023 les Collectivités territoriales du Mali ont réalisé une dépense globale de **392,21 milliards de CFA** contre **395,31 milliards de FCFA** en 2022 soit une baisse de **0,78%**. Les charges du personnel se taillent une grande partie avec une exécution en 2023 de **268,25 milliards de CFA** contre **257,94 milliards de FCFA** en 2022 correspondant à **+4%**. Elles sont suivies des transferts avec une réalisation en 2023 de **41,19 milliards de FCFA** contre **33,66 milliards de FCFA** en 2021.

Quant aux dépenses allouées aux acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles, elles ont coûté aux Collectivités territoriales **25,81 milliards de FCFA en 2022** et **- 29% de cette somme en 2023** correspondant à **18,39 milliards de CFA**.

Le graphique ci-dessous présente la situation d'exécution globale des dépenses de 2021 à 2022.



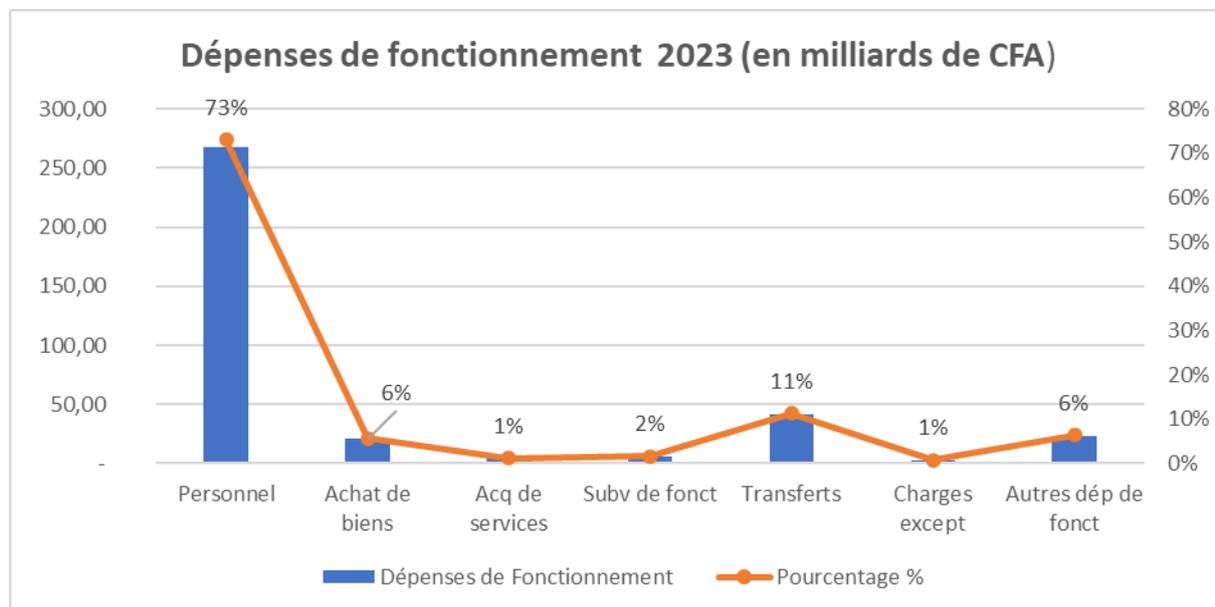
## 4.2 ANALYSE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

**Les charges du personnel** consomment **73% des 366,73 milliards de FCFA** des dépenses de fonctionnement que les Collectivités Territoriales du Mali ont enregistré en 2023. Cela prouve que les Collectivités ont peu de chance pour dégager une part conséquente de ressources pour autofinancer ses investissements.

**Les autres dépenses de fonctionnement** constituées des autres services des CT, des frais financiers, des dotations aux amortissements et aux provisions consomment **6% des dépenses de fonctionnement de 2023** correspondant à **23,54 milliards de FCFA**.

Après les charges du personnel et les autres dépenses de fonctionnement, les transferts occupent **11% des dépenses de fonctionnement des CT en 2023** correspondant à **41,19 milliards de FCFA** (dont **64%** sont consacrés aux « bourses, pensions alimentaires et indemnités de stages » et **33%** aux « prélèvements obligatoires sur les recettes de fonctionnement »).

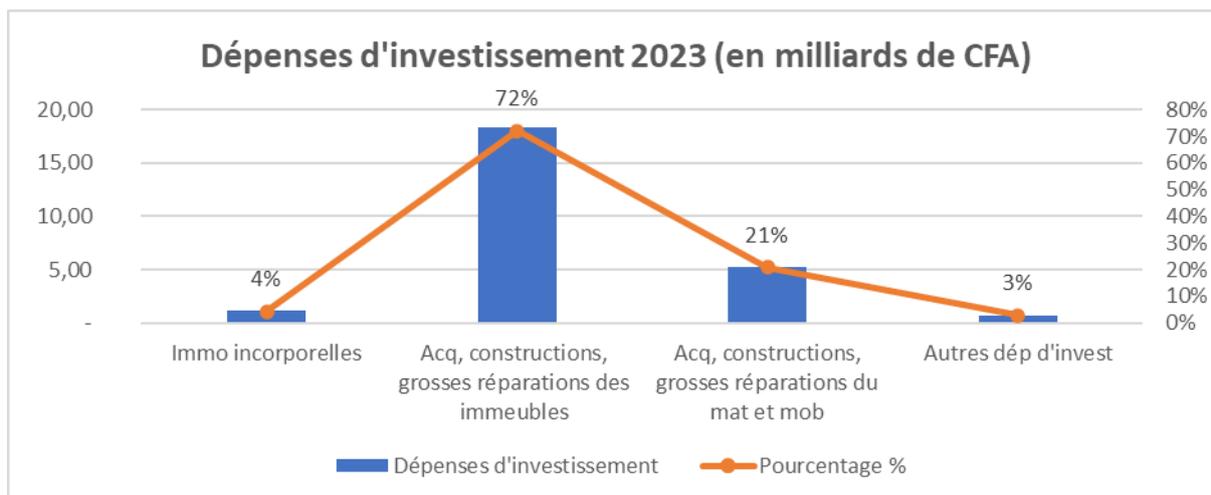
Le graphique ci-dessous présente les structures des dépenses de fonctionnement des Collectivités Territoriales en 2023.



#### 4.3 ANALYSE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2023, les dépenses d'investissement représentent 6% des dépenses totales des CT contre 9% en 2022.

A la lecture du graphique ci-dessous présentant la structure des dépenses d'investissement, il ressort que les fonds utilisés dans les acquisitions, les constructions et les grandes réparations des immeubles occupent 72% des dépenses d'investissement totale en 2023. Les acquisitions, les constructions et les grosses réparations des matériels et mobiliers de bureau consomme 21% des dépenses d'investissement totale.



## V. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

L'analyse du processus d'exécution du budget des CT par les comptables publics fait ressortir certaines contraintes dont les principales sont les suivantes :

- l'insuffisance du personnel dans la quasi-totalité des recettes perceptions. Dans la plupart des RP des communes, le personnel se limite au seul Receveur -percepteur ;
- la faiblesse des moyens logistique pour la tenue de la comptabilité notamment l'électrification et la connexion internet malgré les efforts consentis ces dernières années avec l'appui des PTF ;
- l'insuffisance/manque de ressources financières pour la formation régulière des agents des RP sur la confection des comptes de gestion depuis l'arrêt du PREM ;
- la faiblesse des moyens logistiques de conservation des comptes de gestion au niveau central ( sécurité physique des comptes, insuffisance d'espace de stockage, transfert des comptes dans le magasin de Djelibougou, à la Section des Comptes de la Cour Suprême).

## VI. SOLUTIONS PRECONISEES

Afin d'améliorer les conditions de travail dans les recettes perceptions et le délai de disponibilité des données financières, les approches de solutions suivantes sont envisagées :

- la dotation des RP de kits solaires et de connexion internet ;
- la formation continue des agents des Recettes Perceptions sur la reddition des comptes ;
- la poursuite de l'opérationnalisation du magasin de Djelibougou (équipement en rayon, électrification ...);
- la réception et le traitement des comptes de gestion à Djelibougou. A cet effet, il convient de procéder à l'aménagement d'un site de réception et de traitement des comptes, assurer le transport des agents traitants sur le site, assurer un service d'entretien et de gardiennage du site.

## VII. PERSPECTIVES

Au titre des perspectives à court et moyen termes, il y a lieu d'envisager :

- la numérisation des comptes de gestion des Collectivités territoriales : Centralisation des comptes numérisés et transmission copie numérique à la juridiction des comptes ;
- la dotation de la DNTCP de serveur secours et de baies de stockage de grande capacité pour la sauvegarde des données des CT pour au moins 10 ans ;
- la Conception et la mise à la disposition des CT d'outils d'analyse financière prospective et rétrospective pour une meilleure planification financière du développement local ;
- l'élaboration et la publication régulière de note de conjoncture semestrielle sur les finances locales ;
- l'appui du personnel de la DNTCP en charge du Suivi des Collectivités et des Organismes personnalisés à l'exploitation, à la production, à l'analyse et à la rédaction des rapports sur les données statistiques des finances des CT et des EPN (recrutement d'un consultant, session de formation des cadres à Bamako et atelier de validation des canevas de rapports) ;
- le renforcement des capacités des cadres de la Division Suivi des CT et des EPN en matière de bases de données (outils de collecte, traitement et

analyse des données, Tableau croisé dynamique, graphique croisé dynamique, formules complexes d'exploitation des données) ;

- la mise à disposition des RP d'une plateforme de recouvrement des taxes spécifiques des CT.

## CONCLUSION

L'année 2023 a été marquée par un contexte socio-économique et politique difficile dû à plusieurs facteurs notamment les conséquences de la crise sanitaire qu'a connu le monde entier, la guerre en Ukraine. Malgré cela, le soutien du Gouvernement de la Transition aux Collectivités territoriales n'a pas fait défaut.

**En 2023**, les recettes réalisées par les Collectivités Territoriales s'élèvent à **397,74 milliards de FCFA** contre **393,09 milliards de FCFA** en 2022 correspondant à **+1,2%**. Elles sont constituées de **56,18 milliards de FCFA** de recettes propres contre **54,70 milliards de FCFA** en 2022 soit **+2,7%**, **315,13 milliards de FCFA** de dotations, transferts et subventions contre **313,45 milliards de FCFA** en 2022 correspondant à **+0.54%** et **12,53 milliards de FCFA** de subvention d'investissement contre **12,86 milliards de FCFA** pour l'exercice précédent soit une diminution de **2,57%**.

S'agissant des dépenses, le montant total réalisé par les Collectivités territoriales en 2023 se chiffre à **392,21 milliards de CFA** contre **395,31 milliards de FCFA** en **2022** soit une baisse de **4,65 milliards de CFA** ou taux de régression de **0,78%**. Les charges du personnel se taillent une grande partie avec une exécution en 2023 de **268,25 milliards de CFA** contre **257,94 milliards de FCFA** en 2022 correspondant à **+4%**. Elles sont suivies des transferts avec une réalisation en 2023 de **41,19 milliards de FCFA** contre **33,66 milliards de FCFA** en 2021.

La part des investissements des Collectivités territoriales dans l'ensemble des investissements publics (Etat+CT) s'est légèrement améliorée en passant de **6,82%** à **7,14%** entre 2022 et 2023. Les Collectivités territoriales réalisent **12%** de l'ensemble des dépenses publiques (Etat et CT) en 2023 contre **14%** en 2022. L'effort d'autofinancement a augmenté, il représente **53%** des investissements des Collectivités territoriales en 2023 contre **34%** en 2022.

En matière de reddition des comptes, l'année 2023 a été marquée par une nette amélioration de la production des comptes de gestion. Il a été enregistré au **30**

septembre 2024, la réception par la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique de 8.. comptes sur un total attendu de 831 soit 90% de réalisation. Les différents comptes sont stockés dans les locaux de la DNTCP faute de lieu de stockage au niveau de la Section des Comptes de la Cour Suprême.

Il convient de souligner aussi quelques difficultés rencontrées dans la gestion des finances publiques locales notamment l'insuffisance du personnel dans la quasi-totalité des recettes perceptions, la faiblesse des moyens logistique pour la tenue de la comptabilité, l'insuffisance /manque de ressources financières pour la formation régulière des agents des RP sur la reddition des comptes de gestion. Pour résoudre les problèmes rencontrés, plusieurs solutions sont préconisées qui permettront d'améliorer la gestion budgétaire, financière et comptable des Collectivités Territoriales.

En somme, l'avancée du processus de décentralisation dépend dans une large mesure de la capacité des Collectivités territoriales à mobiliser les ressources propres et à opérer des choix optimaux de dépenses locales au profit des populations à la base. C'est à ce seul prix que les ressources transférées de l'Etat et des PTF aux Collectivités territoriales pourront avoir un impact positif certain.

*Bamako, le 30 Septembre 2024*

## **ANNEXES**

## SYNTHESE FINANCIERE DES DONNEES DE 2021 – 2023 DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU MALI

	2021	2022	2023
<b>Recettes totales</b>	<b>340 243 867 695</b>	<b>393 092 894 611</b>	<b>397 739 119 540</b>
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>303 510 594 052</b>	<b>368 159 158 613</b>	<b>371 315 589 815</b>
<b>Recettes propre</b>	<b>49 062 208 198</b>	<b>54 704 426 468</b>	<b>56 183 729 278</b>
<b>Recettes fiscales</b>	<b>41 245 683 741</b>	<b>47 158 170 189</b>	<b>48 261 338 789</b>
Patentes et licences	16 445 096 696	17 438 392 745	19 139 826 805
Foncier	353 595 899	525 056 180	351 576 620
TDRL	2 633 672 042	3 174 722 834	2 917 032 057
Taxes locales	449 472 212	573 426 474	449 085 943
Autres Recettes fiscales	21 363 846 892	25 446 571 956	25 403 817 364
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>7 816 524 457</b>	<b>7 546 256 279</b>	<b>7 922 390 489</b>
Vente de produits et services	444 286 062	307 410 225	437 285 502
Revenu du domaine	4 339 693 190	4 260 838 405	4 047 732 304
Droit et frais administratifs	917 341 305	900 887 124	999 567 721
Droits de place dans les marchés, foires et marchands ambulants	546 791 180	629 202 373	636 931 737
Autres Recettes non fiscales	1 568 412 720	1 447 918 152	1 800 873 225
<b>Dotations, Transferts Subventions</b>	<b>254 448 385 854</b>	<b>313 454 732 145</b>	<b>315 131 860 537</b>
Dotations reçues de l'Etat	243 855 618 659	301 346 407 308	306 371 623 751
Subvention de fonctionnement	10 399 996 923	12 010 924 669	8 667 143 532
dont Subvention de fonctionnement de l'Etat	8 068 211 492	7 643 171 090	6 059 217 067
dont Subvention de fonctionnement Inter-Collectivités Territoriales	18 720 000	15 300 000	4 587 960
<b>Autres Dotations, Transferts Subventions</b>	<b>192 770 272</b>	<b>97 400 168</b>	<b>93 093 254</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>36 733 273 643</b>	<b>24 933 735 998</b>	<b>26 423 529 725</b>
Prélèvement sur fonct.	10 102 299 590	11 462 546 770	13 552 960 558
Subventions d'investissement	25 659 967 135	12 863 087 782	12 532 739 404
dont Subventions d'investissements de l'Etat	19 041 443 755	8 505 522 112	7 639 204 982

dont Subventions d'investissements d'organismes internationaux et étrangers	4 458 638 854	3 418 094 602	3 750 186 450
<b>Emprunts et dettes à court, moyen et long termes et dettes assimilées</b>	<b>157 831</b>	<b>2 851 835</b>	<b>150 000 000</b>
<b>Autres Recettes d'investissement</b>	<b>970 849 087</b>	<b>605 249 611</b>	<b>187 829 763</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>316 341 903 784</b>	<b>395 307 581 939</b>	<b>392 209 006 114</b>
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>284 756 704 002</b>	<b>361 643 604 336</b>	<b>366 730 024 988</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>212 286 973 961</b>	<b>257 938 632 437</b>	<b>268 248 968 932</b>
<b>Achat de biens</b>	<b>20 074 854 578</b>	<b>19 771 274 429</b>	<b>20 973 976 066</b>
<b>Acquisitions de services</b>	<b>4 569 657 362</b>	<b>4 104 307 090</b>	<b>4 325 065 923</b>
dont Frais de transport et de mission	547 500 414	801 397 160	624 893 033
dont Entretien, répar. et maintenance	2 922 980 800	2 284 586 423	2 527 452 517
dont Frais de relations publiques	628 365 152	781 812 293	822 276 765
<b>Subvention de fonctionnement</b>	<b>6 096 290 545</b>	<b>5 283 685 222</b>	<b>5 784 576 046</b>
<b>Transferts</b>	<b>24 843 269 414</b>	<b>33 663 832 566</b>	<b>41 194 313 104</b>
dont Prélèvement obligatoire sur les recettes de fonctionnement	10 126 439 693	11 552 462 316	13 458 735 386
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>2 178 645 111</b>	<b>3 634 558 638</b>	<b>2 660 069 428</b>
dont Indemnités et frais de missions et de formation dus aux élus locaux	1 630 877 516	1 791 725 866	1 805 513 993
<b>Autres dépenses de fonctionnement</b>	<b>14 707 013 031</b>	<b>37 247 313 954</b>	<b>23 543 055 489</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>31 585 199 782</b>	<b>33 663 977 603</b>	<b>25 478 981 126</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>977 033 051</b>	<b>1 042 684 759</b>	<b>1 094 326 046</b>
dont Frais d'étude, de recherches et de développement	961 487 082	1 008 036 259	1 077 459 071
<b>Acquisitions, constructions, grosses réparations des immeubles</b>	<b>23 867 053 989</b>	<b>25 807 431 360</b>	<b>18 388 945 288</b>
dont Bâtiments administratifs à usage de bureau	7 368 440 090	9 332 996 528	5 672 800 632
dont Bâtiments administratifs à usage technique	3 461 711 597	4 544 786 354	1 899 976 310
dont Ouvrages	4 449 258 532	3 657 592 579	3 279 248 641
dont Infrastructures	5 344 908 413	6 524 656 268	6 254 869 781
dont Réseaux informatiques	9 058 600	19 692 082	24 593 814
<b>Acquisitions, constructions, grosses réparations du matériel et mobilier</b>	<b>6 186 194 492</b>	<b>6 098 080 406</b>	<b>5 291 087 525</b>

dont Mobilier et matériel de bureau et de logement	2 389 312 723	2 411 434 288	1 657 672 048
dont Matériel informatique de bureau	504 555 487	415 538 644	640 319 383
dont Matériel de transport de service et de fonction	625 984 621	880 535 407	1 339 249 063
dont Matériel et outillages techniques	807 127 588	1 699 775 417	1 067 060 350
<b>Autres dépenses d'investissement</b>	<b>554 918 250</b>	<b>715 781 078</b>	<b>704 622 267</b>

## QUELQUES RATIOS

<b>Ratios par capital</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Ratio 1	Dépenses totales/habitant	14 444,84	17 651,22	16 953,40
Ratio 2	Récettes totale/ habitant	15 536,25	17 552,33	17 192,44
Ratio 3	Recettes fiscales/habitant	1 883,36	2 105,70	2 086,12
Ratio 4	Patentes licences/habitant	750,92	778,66	827,33
Ratio 5	Foncier/habitant	16,15	23,44	15,20
Ratio 6	Taxes locales/habitant	20,52	25,60	19,41
Ratio 7	Recettes non fiscales/habitant	356,92	336,95	342,45
Ratio 8	Transfert (fonct.+ invest.)/ habitant	12 790,34	14 570,70	14 163,44
Ratio 9	Dépenses de fonctionnement / habitant	13 002,59	16 148,06	15 852,06
Ratio 10	Dépenses Achat de bien + acquisition de services / habitant	1 125,32	1 066,09	1 093,56
Ratio 11	Dépenses d'investissement / habitant	1 442,25	1 503,16	1 101,34
Ratio 12	Dépenses de personnel/ habitant	9 693,47	11 517,44	1 595,17
<b>Ratios de structure</b>				
Ratio 13	Transfert (fonct.+ invest.)/ Recettes totales	82%	83%	82%
Ratio 14	FNACT (fonct.+ invest.)/ Recettes totales	82%	83%	82%
Ratio 15	Dépenses d'invest. / Dépenses totales	10%	9%	6%
Ratio 16	Epargne nette/ Recettes totales	-	-	-
Ratio 17	Dépenses d'invest. / Capacité d'invest.	3,12	2,91	1,89
<b>Fonctionnement</b>				
Ratio 18	Recettes propres/Recettes de fonct.	16,16%	14,86%	15,13%
Ratio 19	Recettes fiscales/Recettes propres	84,07%	86,21%	85,90%
Ratio 20	Recettes fiscales/Recettes fonct.	13,59%	12,81%	13,00%
Ratio 21	Patentes licences/Recettes fonct.	5,42%	4,74%	5,15%
Ratio 22	Foncier/Recettes fonct.	0,12%	0,14%	0,09%
Ratio 23	Transferts fonct./Recettes fonct.	83,84%	85,14%	84,87%
Ratio 24	Dépenses de personnel/Recettes fonct.	69,94%	70,06%	72,24%
Ratio 25	Dépenses de personnel/Dépenses réelles fonct.	74,55%	71,32%	73,15%
Ratio 26	Dépenses achat de bien et acquisition de services / Recettes de fonct.	8,12%	6,49%	6,81%
Ratio 27	Entretien, répar. Maintenance/Dépenses de fonct.	1,03%	0,63%	0,69%
<b>Investissement</b>				
Ratio 28	FNACT invest/ Recettes d'invest	70%	52%	47%
Ratio 29	FNACT inves/ Dépenses d'invest	81%	38%	49%
Ratio 30	Remboursement emprunts/ Dépenses d'invest	0,00%	0,08%	0,00%